

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 23

OBJET :Intercommunalité :
convention actions
culturelles en faveur de la
lecture publiqueLe Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.**DELIBERATION N°2026- 86****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Karine LEFEBVRE, Charlotte ROUGIER, Sylvie DUBOIS, Christophe VIGNE, Sophie COLBEAU,**Excusés** : MM, Marie-Jeanne COSSE, Klara HOZNEK, Jérôme FONT, Isabelle LAURENT ROUX, Patrick ROTGER, Marie FARGIER**Procurations** : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Klara HOZNEK à Jean de BAGLION, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Isabelle LAURENT ROUX à Sandra MARSY AUDIGIER, Patrick ROTGER à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Sophie COLBEAU**Absents non excusés** : MM.*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Aurélie COMTE a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Dans le cadre de son engagement, aux côtés du Département de l'Ardèche et des communes concernées, dans une démarche de mise en réseau des bibliothèques du territoire afin de renforcer l'accès à la lecture publique, et de développer des actions culturelles partagées, la Communauté de communes Berg et Coiron a été lauréate de l'appel à projet « Action culturelle partenariale des bibliothèques » de la Médiathèque Départementale de l'Ardèche, pour l'année 2026.

La convention qui nous est proposée prévoit le co-financement d'un programme d'actions culturelles, au service du réseau de lecture publique de Berg et Coiron.

La médiathèque communale « Elise et Maurice Boule » est concernée dans le cadre de l'opération en cours « Je Me Souviens » qui consiste en la création d'un recueil de souvenirs partagés, et dans le cadre de la réalisation d'une exposition commune « Ces moments de lecture » qui verra le jour d'ici le mois de novembre.

Le plan de financement prévoit outre le financement de la médiathèque départementale (2 543 €) un apport de la Communauté de communes (500 €), un cofinancement des communes concernées (340 €), ainsi que la vente des recueils qui seront édités (250 €).

Pour la commune de Villeneuve-de-Berg, le cofinancement s'élève à 100 €

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider la participation de la commune à ce programme d'actions culturelles en lien avec le réseau de lecture publique tel que proposé par la convention, annexée à cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la Convention de participation financière au projet « Premiers pas dans l'action culturelle collective » pour le réseau de lecture publique de Berg et Coiron, programmation 2026 telle qu'annexée à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférant ;

AUTORISE M. le Maire à solliciter les cofinancements et participations financières correspondantes.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 22 septembre 2026Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg